



**HAL**  
open science

## Nature et agriculture

Dominique Vermersch, Y. Michaud

► **To cite this version:**

Dominique Vermersch, Y. Michaud. Nature et agriculture. Université de tous les savoirs, Mar 2000, Paris, France. hal-02308975

**HAL Id: hal-02308975**

**<https://hal.science/hal-02308975>**

Submitted on 4 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# NATURE ET AGRICULTURE

Université de tous les savoirs, Conférence du jeudi 02 mars 2000, CNAM , Paris

Dominique Vermersch<sup>1</sup>

23 février 2000

*« Il n'est nul art au monde auquel soit requis une plus grande philosophie qu'à  
l'agriculture »* Bernard Palissy, 1510-1589

**INRA - ECONOMIE**  
BIBLIOTHEQUE  
Rue Adolphe Bobierre  
CS 61103  
35011 RENNES CEDEX  
Tél. 02.23.48.54.08

RESUME

---

<sup>1</sup> Directeur de recherche INRA Rennes. [dvermers@roazhon.inra.fr](mailto:dvermers@roazhon.inra.fr)



Nature et Agriculture, une histoire commune : très brève à l'horloge de l'univers, près de 10000 ans à celle de l'humanité. Histoires de nécessités et d'adversités ; histoires rurales singulières et plurielles, tellement entrelacées aujourd'hui que leurs devenir respectifs semblent ne pouvoir échapper à une destinée commune. On serait d'ailleurs pressé d'en finir : l'agriculture n'a-t-elle pas à se plier au sens d'une fin de l'Histoire où l'échange et l'intérêt marchands expliqueraient in fine toute réalité sociale ? Désormais en effet, les politiques agricoles accordent une plus large place aux incitations marchandes, tant pour la production alimentaire que pour les biens et services co-produits par l'activité : qualité des produits, pollutions, aménités environnementales. Ces mêmes politiques sont mises en demeure par ailleurs de pallier l'insuffisante rémunération des producteurs fournie par des marchés aujourd'hui mondialisés.

Dans ce vaste aggiornamento rural, les préoccupations dites " environnementales " revendiquent une préséance où l'agriculture fait souvent figure d'accusée. Elle consomme et produit du "rural" ; plus précisément des ressources et actifs naturels (eau, sol, air, paysage...) qui sont à partager avec d'autres utilisateurs en dehors souvent d'un échange marchand explicite. Si le prix du marché n'est pas systématiquement un juste prix, il a au moins le mérite de visibiliser et d'explicitier la transaction, quitte ensuite à l'encadrer juridiquement. En l'absence de marché voire surtout d'un cadre juridique d'appropriation, la " justice " de l'échange et du partage est plus difficile à faire respecter. Pour dépasser le dialogue de sourds ou la foire d'empoigne actuelle, l'économie de ces échanges reste souvent à concevoir... ou à restaurer, ce qui pourrait être l'un des objets nouveaux d'une économie rurale à réhabiliter tant au niveau factuel qu'académique.

## INTRODUCTION

Nature et Agriculture, une histoire commune : très brève à l'horloge de l'univers, près de 10000 ans à celle de l'humanité. Histoires de nécessités et d'adversités ; de tumultes mais également de prouesses ; histoires singulières et plurielles, tellement entrelacées aujourd'hui que leurs devenir respectifs semblent ne pouvoir échapper à une destinée commune, pour le meilleur comme pour le pire. Certains d'ailleurs seraient pressés d'en finir : l'agriculture, comme "dernière" activité économique à "libéraliser", n'a-t-elle pas à se plier au sens d'une fin de l'Histoire où l'échange et l'intérêt marchands expliqueraient in fine toute réalité sociale ? L'inéluctable prôné par les uns fait cependant l'objet d'une résistance active pour les autres. Au delà de l'ambivalence voire du paradoxe de l'événement, l'échec de la conférence de Seattle de novembre 1999, préalable à un nouveau cycle de négociations commerciales internationales, en est une nouvelle illustration. De bouc-émissaire retardant une salutaire libéralisation des échanges, voilà désormais que l'agriculture paysanne, celle des terroirs (terroirs des pays développés, entendons-nous bien...) et de la multifonctionnalité, celle qui prétend cultiver et garder l'environnement, voilà que celle-ci fédère les résistances culturelles à la tutelle seigneuriale de la globalisation des marchés. Cette jacquerie post moderne bénéficie d'avocats académiques qui n'hésitent pas à voir et formaliser le maintien d'agricultures plurielles à l'échelle de la planète comme la pierre angulaire d'une réorganisation de la mondialisation des échanges (Mazoyer et Roudart, 1997).

Si donc Nature et Agriculture semblent nouer une part de leur destin par le biais du marché, ce dernier se doit de contribuer tant à l'équité sociale qu'à la connivence entre l'homme et son environnement naturel. Bref, une dynamique marchande garante tant du contrat social... que naturel pour reprendre l'expression de Michel Serres (1992).

En attendant ce jour, la situation actuelle demeure ambiguë, voire paradoxale. D'une part, en effet, les politiques agricoles accordent désormais une plus large place à la dynamique marchande, tant pour les produits agricoles *stricto sensu* que pour les biens et services co-produits par l'activité : qualité des produits, pollutions, aménités environnementales. D'autre part, ces mêmes politiques sont mises en demeure de pallier l'insuffisante rémunération des producteurs fournie par ces mêmes marchés.

Parallèlement, l'empreinte agricole sur notre environnement naturel s'est profondément transformée. Une récente monographie INRA-INSEE (1998) montre à quel point les réalités du monde rural se sont éloignées de nos souvenirs d'enfance, voire de nos nostalgiques jardins d'Eden. Chiffres à l'appui, il est mentionné que : *l'agricole ne fait plus le rural, désormais plus ouvrier et industriel ; que ce même rural se partage souvent sans ménagement entre espace producteur et espace consommé ; et que les modes de vie s'homogénéisent à grands pas entre urbains et ruraux*. Bon gré mal gré, le rural (autrement dit la campagne) se voit sollicité pour de nouveaux usages, compléments ou substitués d'une activité agricole qui reste cependant spatialement dominante. Michel Serres n'hésite pas à affirmer que « *le plus grand événement du XXème siècle reste sans conteste la disparition de l'agriculture comme activité pilote de la vie humaine en général et des cultures singulières*. » (Serres, 1992, p. 53).

Dans ce vaste aggiornamento rural, les préoccupations dites « environnementales » revendiquent une préséance où l'agriculture fait souvent figure d'accusée. Elle consomme et produit du « rural » ; plus précisément des ressources et actifs naturels (eau, sol, air, paysage...) qui sont à partager avec d'autres utilisateurs en dehors souvent d'un échange marchand, de par la nature même de ces biens. Si le prix du marché n'est pas systématiquement un juste prix, il a au moins le mérite de visibiliser et d'explicitier la transaction, quitte ensuite à l'encadrer juridiquement. En l'absence de marché voire surtout

d'un cadre juridique d'appropriation, la « justice » de l'échange et du partage est plus difficile à faire respecter. Pour dépasser le dialogue de sourds ou la foire d'empoigne actuelle, l'économie de ces échanges reste souvent à concevoir... ou à restaurer, ce qui pourrait être justement l'un des objets nouveaux d'une économie rurale à réhabiliter tant au niveau factuel qu'académique. Ce challenge étant posé, il convient maintenant d'instruire le dossier. Les propos qui suivent tentent simplement d'y contribuer.

## 1. UN BREF HISTORIQUE...

L'époque n'est pas si lointaine où l'agriculture apparaissait plutôt garante de la préservation du milieu naturel. Loin de s'enivrer dans les bienfaits mythiques de la nature sauvage, l'homme au cours des siècles contribua par son labeur à façonner des équilibres écologiquement stables et moins hostiles. La notion de milieu naturel cède ainsi souvent la place à celle de patrimoine naturel, signe visible d'un ordre et d'une harmonie possible entre les hommes et la nature, harmonie à laquelle participait largement l'économie agricole.

### *Intensification, spécialisation, externalités...*

Ramenée à l'échelle européenne, l'histoire récente des faits agricoles se démarque cependant de cette vision « champêtre ». Fondée pour l'essentiel sur la quête d'une autosuffisance alimentaire et d'une amélioration des revenus agricoles, la Politique Agricole Commune (PAC) initiée au début des années soixante constituera une formidable force d'expression et de développement des innovations technologiques. Cela dit, le recours à des intrants industriels (engrais minéraux de synthèse, pesticides) sera désormais en grande partie responsable de la dégradation de la qualité des eaux et des sols ; ces derniers sont doublement sollicités comme support de production et d'assimilation de résidus extra-agricoles non désirables tels que les boues d'épuration. Certains résidus (métaux lourds) transitant dans la chaîne alimentaire ne sont pas sans effet sur la santé humaine. Les pratiques agricoles intensives fragilisent la biodiversité animale et végétale et ont porté atteinte, via les impératifs de la mécanisation, à l'esthétique paysagère de quelques-unes de nos régions européennes. Alors que leur transcription imprudente dans les pays en développement fut parfois à l'origine de la destruction irréversible de certains sols cultivés.

Pollution, érosion ou raréfaction de ressources naturelles, paysages entretenus ou dégradés, atteintes ou contributions à la biodiversité... un point commun essentiel les rassemble : à savoir qu'il s'agit d'interactions entre producteurs et/ou consommateurs qui se déroulent, du moins **initialement**, à l'**extérieur** du marché, hors d'un échange marchand explicite. Raison pour laquelle l'économiste rassemblera ces diverses réalités sous le terme d'**externalités** positives ou négatives.

L'origine des nuisances agricoles envers l'environnement se situe pour l'essentiel dans le processus d'intensification des technologies agricoles. C'est-à-dire cet accroissement du rapport entre d'une part, les facteurs d'origine industrielle utilisés par l'agriculture et d'autre part, la surface agricole. Il s'agit en quelque sorte d'un mouvement d'affranchissement de la

technologie agricole à l'égard de son support naturel, la terre nourricière<sup>2</sup>. La réciprocité qui les liait s'est effacée peu à peu au profit d'une dualité entre cette même technologie et l'environnement des prix, avec un aléa économique qui s'est largement substitué à l'aléa climatique. Ce processus d'intensification s'avère lié à la spécialisation de plus en plus poussée des systèmes de production, tant au niveau de l'exploitation qu'au sein de divers bassins régionaux de production : céréales et cultures industrielles dans le Centre Nord, productions animales dans le Grand Ouest... Ce qui aboutit aujourd'hui à une géographie agricole française relativement simplifiée. En outre, nous pouvons mieux préciser désormais comment ce double mouvement d'intensification et de spécialisation a été catalysé par la Politique Agricole Commune (PAC) des « trente glorieuses agricoles » (1962-1992), et notamment par le soutien des prix de marché.

### *L'évolution structurelle : de la gamme à l'échelle*

Un regard toujours historique sur l'évolution des systèmes de production nous enseigne en effet que la coordination d'activités au sein de l'exploitation agricole préexistait à la généralisation des atteintes portées à l'environnement. L'association agriculture - élevage se situe comme l'archétype schématique de coordinations qui, d'une certaine manière, transposent dans la sphère technique la vision organique propre du vivant. Les productions animales étaient traditionnellement associées aux cultures ; la disponibilité de sous-produits végétaux comme aliments du bétail, l'utilisation des litières et déjections animales pour le maintien du taux de matière organique et de la fertilité des sols traduisaient cette coordination d'activités interne à la ferme agricole. Autrement dit, les co ou sous-produits d'une ligne de production étaient utilisés comme intrants pour une autre activité productive. Economiquement dit, ces synergies technologiques constituent des **externalités pécuniaires**, c'est à dire des externalités "marchandisées" sous la forme par exemple d'économie d'intrants achetés (fertilisants, céréales intra consommées) ou encore sous d'autres modalités : les rotations culturales (succession temporelle des cultures sur une même parcelle) contribuent à briser efficacement les cycles de reproduction de parasites animaux et végétaux, ce qui constitue ainsi un facteur de protection phytosanitaire, complémentaire des pesticides. En outre, l'utilisation de ces diverses externalités par l'entreprise agricole est dans certains cas créatrice d'externalités positives qualifiées cette fois de **technologiques**<sup>3</sup> et dont est bénéficiaire la collectivité en général. Tel est le cas de la production et de l'entretien de paysages ; le caractère esthétique de certains bocages est lié à des systèmes de production agricoles alliant par exemple l'élevage à une utilisation spécifique de l'espace. Conjointement à cette fonction esthétique, d'autres externalités positives sont issues de l'utilisation d'économies internes à la ferme, recouvrant plutôt des fonctions écologiques et de maîtrise des risques naturels : biodiversité, niches écologiques, protection des sols contre l'érosion, régulation de la dynamique des eaux, capacité d'épuration...

---

<sup>2</sup>Les élevages dits hors-sol (poulets et porcs pour l'essentiel) constituent un des exemples les plus achevés.

<sup>3</sup> A la différence des externalités pécuniaires, les externalités technologiques ne sont associées, du moins à court terme, à aucun marché explicite ou implicite.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, l'agriculteur trouvait encore un intérêt économique à l'utilisation d'externalités pécuniaires internes à l'exploitation agricole, intérêt qui aurait pu être révélé notamment par la présence **d'économies de gamme**. Ces économies apparaissent dès lors que le coût de production jointe de plusieurs biens est inférieur au coût de production de ces mêmes biens produits séparément : c'est l'association des productions (la gamme de produits) qui induit une économie de coût trouvant une origine très diverse : complémentarités de production liées à l'existence de produits joints (grain et paille des céréales), facteurs quasi-publics<sup>4</sup> (certains matériels agricoles), intraconsommations (production de céréales et de fourrages pour l'alimentation animale)... Jusqu'au début des années quatre-vingts également, le système de prix en vigueur incluait déjà un prix quasiment nul pour le facteur de production "nature", ce qui ne constituait pas systématiquement une source d'inefficacité dans l'allocation des ressources naturelles. En effet, leur utilisation sans coût pour l'agriculteur produisait des restitutions gratuites pour d'autres agriculteurs ou consommateurs : entretien de chemins et de sites, possibilité de glaner,...

Le progrès technique et la hiérarchie des prix agricoles administrés qui ont présidé ensuite aux trente glorieuses agricoles, ont contribué à l'abandon des diverses complémentarités de production évoquées précédemment. Ainsi, le soutien des prix céréaliers favorisa l'adoption d'innovations technologiques intervenant comme substituts des complémentarités existantes : tel est le cas de l'utilisation accrue des pesticides, assurant ainsi une protection des cultures beaucoup plus efficace que les simples rotations culturales. Dans un autre domaine, la rentabilité économique du coûteux processus d'amélioration génétique nécessite une grande précision dans l'alimentation des différentes espèces animales et végétales, ce qui écarte parfois certains co-produits autrefois réintroduits comme inputs : sous-produits végétaux, déjections animales utilisés comme fertilisants,.... En outre, la désutilité, voire la pénibilité du travail, associée parfois à l'utilisation des complémentarités de production n'ont fait qu'accélérer l'adoption de ces innovations.

La spécialisation productive s'explique ainsi partiellement par une érosion progressive des économies de gamme. Le système des prix garantis et la forte innovation technologique de ces dernières décennies ont soustrait à l'entreprise agricole une large part de l'emboîtement d'activités de production qu'elle assurait traditionnellement. Cette part se trouve désormais assurée par le marché ou par d'autres firmes non-agricoles, au moyen notamment d'une industrialisation en amont et en aval de l'agriculture ; la contribution de la ferme familiale au process agricole et agro-alimentaire s'est trouvée fortement amoindrie. Nous rejoignons ici l'analyse déjà ancienne de l'entreprise proposée par l'économiste Coase : celle-ci recourt au marché dès lors que *"les coûts d'organisation de transactions supplémentaires au sein de l'entreprise sont supérieurs aux coûts générés par les transactions sur le marché ou aux coûts de l'organisation par un autre entrepreneur"* (Coase 1937, trad 1987). Cette comparaison des coûts d'organisation et de transaction, ramenée au secteur agricole et agro-industriel, explique sur le moyen terme la configuration de l'entreprise agricole dans sa taille et dans sa gamme d'activités. En corollaire, l'évolution comparée de ces coûts s'explique partiellement par la part croissante de la tâche spécifique d'entrepreneur qui doit être désormais assurée par l'agriculteur, ce dernier étant passé d'une économie encore partiellement autarcique à une ouverture sur des marchés de plus en plus vastes. Lorsque la taille et/ou la gamme de

---

<sup>4</sup>Facteur quasi-public : se dit de certains facteurs qui, s'ils sont acquis pour la production d'un bien, sont disponibles à moindre coût pour la production d'autres biens.

l'entreprise s'accroît, la fonction spécifique d'entrepreneur peut présenter des rendements décroissants (Coase 1937, trad 1987), autrement dit une croissance consécutive plus que proportionnelle des coûts de transaction et d'organisation internes à la firme. Et cette dernière contrainte semble avoir infléchi le développement de la firme agricole en terme de taille au détriment de la gamme.

Il apparaît plus clairement ainsi que la configuration actuelle de l'exploitation agricole, façonnée par une PAC favorable à une innovation productiviste, conduit à délaisser l'utilisation d'externalités pécuniaires internes à la firme et source d'aménités : par exemple, un système polycultures-élevage qui façonne un certain type de paysage. L'annulation de ces aménités s'interprète parfois comme des externalités négatives, selon bien sûr les divers modes d'attribution des droits de propriété qui régissent ces externalités. Il s'agit par exemple d'atteintes au paysage causées par les impératifs de la mécanisation agricole. Cela étant, l'intensification et la spécialisation des systèmes de production agricoles sont également à l'origine d'externalités négatives, facilement identifiables lorsque l'on se reporte aux illustrations précédemment évoquées : les ruptures technologiques entre agriculture et élevage conduisent au caractère indésirable de certains co-produits tels que le lisier de porc ; l'utilisation massive des pesticides et des engrais chimiques provoque des atteintes à la biodiversité ; enfin leur accumulation dans les écosystèmes peut occasionner à terme des effets nocifs sur la santé humaine.

### *L'illusion politique de la réversibilité*

A la question des externalités, l'économiste répond par **internalisation**, c'est à dire en proposant des politiques publiques visant à intégrer ces externalités à une ou plusieurs interactions marchandes. Dans cet esprit, la réforme de la PAC de mai 1992 ne pouvait être que « verte » au regard de ses plus ardents promoteurs : la hiérarchie des prix administrés ayant catalysé la plupart des externalités agricoles négatives, la baisse des prix se présentait ainsi comme une politique d'internalisation de ces mêmes effets externes. Depuis lors cependant, l'agriculture intensive n'a pas été véritablement découragée tandis que le nouveau système d'aides publiques se résume en une rente foncière différenciée suivant les potentialités agronomiques des terres et ne rémunère en contrepartie aucune préservation de l'environnement. Dans les régions les mieux loties, cette rente foncière est d'ores et déjà capturée dans les transactions foncières : dès 1993 en effet, les prix des terres labourables augmentaient dans quelques départements céréaliers, ce qui se confirme nettement aujourd'hui. Cette hausse contribue à entretenir le processus d'intensification et de concentration foncière et à alourdir financièrement l'installation des jeunes agriculteurs. Dans les régions les moins bien loties, le faible niveau de l'aide ne peut qu'accélérer la déprise agricole : plus de 200000 exploitations et 300000 actifs ont disparu en France depuis 1992 (BIMA n°1470, avril 1998)

Au-delà de la difficile réversibilité des mouvements d'intensification et de spécialisation, la réforme de 92 était pourtant l'occasion rêvée pour indexer, ne serait-ce que partiellement, le soutien public à l'agriculture sur sa contribution à la préservation du réceptacle écologique. Tout ceci apparaît à première vue étonnant, pour ne pas dire choquant, mais l'est certainement beaucoup moins dans une "relecture coasienne" des politiques agricoles et environnementales récentes.



## 2. LA NATURE MARCHANDISEE

Ronald Coase, Nobel d'économie 91, a en effet proposé une analyse des externalités qui pose au préalable le problème juridique d'attribution : qui est responsable de la pollution ou encore qui en est le propriétaire ? Ainsi, l'existence d'externalités traduit très souvent l'absence de droits de propriété certes souvent difficiles à établir du fait de leur caractère de bien public : à qui appartient le paysage ? Qui est propriétaire de la pollution ? A supposer alors que la règle de responsabilité soit définie ou les droits de propriétés liés à l'externalité attribués (exemple : le pollueur sera le payeur), Il s'agira d'internaliser l'externalité en l'intégrant, si possible, à une interaction marchande. Alors que l'économiste Pigou proposait de comparer le coût privé et le coût social d'une production<sup>5</sup> et d'y associer une taxe ou subvention correspondante, Coase critique cette démarche en proposant une comparaison des coûts ou produits sociaux obtenus suivant quatre modes possibles d'internalisation plus ou moins réalisables en agriculture.

### *Le marchandage des droits*

La première solution est celle envisagée dans ce qui est appelé communément le "théorème de Coase". Il s'agit d'un réaménagement, par le marché, des droits de propriété associés aux externalités : acheter ou vendre par exemple des droits à polluer. Pour dépasser ce jargon d'initié, prenons l'exemple de l'eau du robinet où se baignent occasionnellement quelques ions nitrates. Quel contenu pratique aurait alors la première solution coasienne ? L'attribution des droits et la définition de responsabilités qui en découlent doivent tout d'abord être clairement établies. Soit il s'agit d'un droit à la santé du consommateur impliquant une eau potable non polluée : ce dernier serait alors prêt à marchandiser ses droits par le biais d'une baisse du prix du produit. Soit encore d'un droit du producteur à produire librement son produit, quitte à marchandiser ce droit au travers cette fois-ci d'une hausse de prix du produit. Or, dans le cas de l'eau potable, la répartition initiale des droits associés aux externalités a plutôt un caractère implicite qui est contesté aujourd'hui par les consommateurs. Ceux-ci assurent en effet l'essentiel de la facture d'eau : entre 1990 et 1995, le prix moyen de l'eau en France a augmenté de 64%<sup>6</sup>. Ainsi, les émetteurs de l'externalité négative sont très nombreux : l'agriculture, principale source des nitrates et pesticides dans l'eau potable demeure, pour une large part encore, absente de la transaction des droits liés aux externalités précédentes. La répartition implicite et contestée des droits associés à la ressource en eau entraîne des coûts de

---

<sup>5</sup> Le prix de revient d'une production, encore appelé coût privé, se différencie du coût social qui se définit comme la somme du coût privé et de l'évaluation monétaire des externalités négatives (comptées positivement) et positives (comptées négativement).

<sup>6</sup> D'après GUELLEC A., (1995) : *Le prix de l'eau : de l'explosion à la maîtrise ?* Assemblée Nationale. Commission de la production. Rapport d'information n°2342.

transaction prohibitifs. La première solution coasienne d'internalisation ne serait donc pas optimale.

### *La coordination intra ou inter-entreprises*

Cette deuxième solution consiste en une coordination intra ou inter entreprises, contribuant à un meilleur bilan environnemental. Elle fait suite logiquement à l'évolution des systèmes de production telle que nous l'avons décrite précédemment. Peut-on concevoir en effet une nouvelle modalité de coordination d'activités au sein des firmes agricoles atténuant les effets externes négatifs et incitant de nouveau à l'utilisation de synergies technologiques pourvoyeuses d'aménités positives ? Comme incitations, nous pouvons imaginer une modification des prix relatifs agricoles, associée à de nouvelles innovations technologiques favorisant le modèle canonique de l'association agriculture-élevage, la fertilisation organique... Sans chercher de prime abord à produire ou réduire certaines externalités, cette procédure était d'ores et déjà effective dans le cadre de la réforme de mai 1992 : la baisse du prix des céréales avait pour objectif de favoriser leur utilisation pour l'alimentation animale. Si ce dernier mouvement se fera d'amont dans les industries à l'amont de l'agriculture, d'autres niveaux de coordination seraient à promouvoir (bassin régional de production, bassin versant), qui permettraient de recycler des co-produits potentiellement polluants tels que le lisier de porc. L'externalité négative correspondant alors à la teneur en azote du lisier, celle-ci serait d'autant plus atténuée que cette teneur décroît généralement avec la part de céréales dans l'aliment-porc. Dans cet exemple précis, le traitement de l'externalité demande une coordination : soit interne à la firme agricole, ce qui nécessitera une certaine taille et l'adoption d'innovations technologiques ; soit entre plusieurs firmes si l'on envisage un équilibre agriculture-élevage au niveau d'une entité écologique pertinente.

### *L'intervention directe des pouvoirs publics*

L'intensification et la spécialisation agricoles étant peu réversibles à court terme, une troisième solution consiste en l'intervention directe des pouvoirs publics qui imposent une réglementation des activités polluantes voire un système de redevances susceptible d'infléchir les technologies de production mises en œuvre. Coase ne manque pas de souligner les écueils de cette solution administrative, écueils particulièrement observables dans l'économie agricole. L'imposition d'une réglementation publique peut en premier lieu affecter la compétitivité-coût des entreprises agricoles, confrontées aujourd'hui à une concurrence élargie. Le décideur public en tiendra compte, étant soumis lui-même à des pressions diverses (organisations professionnelles, collectifs de consommateurs, associations écologistes,...) qui chercheront à influencer sur l'attribution finale des droits de propriété associés aux externalités. En outre, la réglementation publique s'adresse à des cas de figure très divers en agriculture. Ainsi, le niveau d'utilisation d'un intrant polluant tel que l'engrais azoté peut créer des nuisances très variables selon le lieu d'épandage au sein du bassin versant. Enfin, il ressort que le niveau d'efficacité des producteurs conditionnera largement le degré d'efficacité d'une mesure telle que la taxation.

### *Le « laissez faire »*

Coase envisage enfin des situations où la comparaison des coûts d'internalisation associés à l'une ou l'autre des trois solutions précédentes, avec le bénéfice qui en résulte, conduit à ne rien faire du tout. Plusieurs arguments expliquent ce choix : difficultés à évaluer physiquement les dommages présents et futurs, absence d'information sur le comportement des producteurs,... ce qui rend l'estimation des coûts d'internalisation d'autant plus hasardeuse. Cette quatrième solution s'apparente à un "laissez faire" qui se justifie d'autant mieux dans une optique coasienne qu'en l'absence de toute réglementation, tout se passe comme si la dynamique marchande propose, à moyen terme, une internalisation "naturelle" de l'externalité mais faisant fi souvent d'une règle de responsabilité légitime. Ainsi, un taux élevé de nitrates ou de pesticides dans l'eau potable peut contribuer à diminuer la consommation de celle-ci à des fins alimentaires (voire une baisse du prix si nous étions en présence d'une situation concurrentielle) et à accroître la consommation d'eaux en bouteilles, d'où une spécialisation régionale accrue : la Bretagne en production porcine intensive et l'Auvergne en eaux minérales !

Jusqu'au début des années quatre-vingts, on peut considérer que la quatrième solution coasienne était celle adoptée par le décideur public en matière d'économie agricole, du moins pour certaines externalités difficilement appropriables. A cette date, le souci de préservation de l'environnement se substitue peu à peu à certains objectifs initiaux de la PAC entretemps atteints. L'étape charnière semble être la publication, en juillet 1985, du 'Livre vert' de la Commission européenne dans lequel sont exposées les premières options pour une réforme de la PAC.

La réforme de la PAC de mai 1992 inaugure un nouveau soutien public sous forme d'aides directes et qui s'interprète comme une attribution de droits à produire implicites différenciés régionalement. De fait, au moyen d'une compensation (prime à l'hectare, prime au gel,...), le décideur public rachète tout ou partie de ce droit à produire. Lorsqu'on observe en outre la faible amplitude des mesures agri-environnementales<sup>7</sup>, force est de constater en première analyse que la reconnaissance des droits à produire de l'agriculteur prévaut sur celle des droits associés aux externalités environnementales. Ces droits à produire peuvent inclure en sus des droits d'usage pour l'agriculteur sur certaines ressources naturelles telles que l'eau. C'est le cas de l'aide spécifique aux cultures irriguées : les niveaux d'aide sont plus élevés que pour les céréales cultivées en sec et se fondent sur un prix de l'eau qui sous-estime la valeur sociale de cette ressource (Rainelli et Vermersch, 1997). Cette antériorité implicite mais patente des droits à produire sur les droits liés aux externalités agricoles est pratiquement entérinée par le décideur public. Dans une optique coasienne, la reconnaissance des droits à produire vise probablement à rémunérer et donc à conserver des externalités pécuniaires de production : concentration de certaines productions agricoles, maintien de la compétitivité-coûts en vue d'exporter,...

---

<sup>7</sup> les mesures agri-environnementales ne représentaient en 1996 que 3,5% des dépenses agricoles de l'Union européenne.

### *La philosophie ambiguë du découplage*

Accord de Berlin de mars 1999 qui prolonge la réforme de 1992, Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999 (LOA), négociations (prochaines ?) dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), certains ténors avertis de la question agricole iraient jusqu'à dire que le vaste aggiornamento européen auquel nous assistons aujourd'hui relève pour une part d'une sorte de "jubilé social", certes bien lissé politiquement, mais qui peut s'apparenter à terme à une véritable réforme agraire. A titre d'illustration, le revenu agricole céréalier est constitué pour une large part d'aides directes proportionnelles à la surface de l'exploitation et à la fertilité des sols, ce qui a induit une pression foncière différenciée suite à la réforme 1992 de la PAC. Si le souci d'équité l'oblige, une nouvelle répartition administrée des terres n'est en fait plus nécessaire puisque lui serait équivalente à terme une nouvelle répartition des aides. C'est « justement » ce qu'esquisse le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), pierre angulaire de la LOA et l'Accord de Berlin en proposant une répartition dégressive et plafonnée par rapport à la surface, fonction de critères environnementaux et de préservation de l'emploi. L'exigence de justice sociale pourrait donc être assurée par une justice procédurale dictée par une tutelle publique qui possède désormais sa philosophie en la matière : celle du découplage.

Couplage du soutien public à la préservation environnementale, découplage de ce même soutien des volumes produits : cela ressort de l'évidence, du bon sens et ne peut que restaurer l'équité... En attendant ce jour, le couplage à des objectifs environnementaux s'avère difficile dans la pratique, peu efficace et coûteux budgétairement. Autant de raisons pour lesquelles l'écoconditionnalité des aides est laissée à la discrétion de chacun des Etats membres européens, principe de subsidiarité oblige... quitte d'ailleurs à shunter une dynamique marchande capable dans certains cas de fournir efficacement des biens et services environnementaux co-produits par l'activité agricole. Enfin, l'aide directe à l'hectare se transcrit en droits à produire qui sont ensuite marchandisés par le biais des transactions foncières, ce qui alourdit financièrement l'installation des jeunes.

Le découplage dissocie encore davantage les fonctions agricoles productive et environnementale qui demeurent, qu'on le veuille ou non, des activités jointes pour le meilleur comme pour le pire. On en arrive aujourd'hui à une situation où les modalités du soutien public, dictées par les contraintes à l'exportation et le maintien d'une « vocation exportatrice » pour des produits de base, conduisent à un assolement européen (répartition des cultures) véritablement **dénaturé** : le recours à un surcroît d'irrigation pour accéder à des aides directes plus élevées ; un gel des terres modulable selon le niveau d'excédents et qui a peu à voir avec une jachère bénéfique au maintien de la fertilité des sols. Cette vision mécaniste du découplage s'appuie en fait sur une prise en compte grossière des jointures de production et se trouve écartelée aujourd'hui entre les impératifs de compétitivité, la non discrimination entre élevage extensif (à base d'herbe) et intensif (maïs ensilage) et la diversité structurelle de l'agriculture européenne. Last but not least, le découplage entérine implicitement une rémunération apportée par les prix (céréales, viande bovine) qui tend à s'aligner sur des cours mondiaux soldés et chroniquement instables. Dans ce schéma, les aides directes représenteront : 85 % du revenu des producteurs de lait, 108 % de celui des céréaliers et 199 % du revenu des éleveurs bovins (Rapport Marre, 1998) : le paysan européen ne serait-il donc qu'un incompetent lourdement assisté ? Mené à son terme, le découplage s'avère donc impuissant à soutenir une parité de revenu agricole ad extra et ad intra.

Dissociant les fonctions économiques et sociales de l'agriculture comme les impératifs politiques qui lui sont rattachés, le discours dual qui prévaut désormais se doit d'entretenir l'illusion de la compatibilité : la libéralisation des marchés agricoles ne peut qu'être vertueuse d'un point de vue environnemental comme l'efficacité marchande garante d'équité sociale. Discours qui ne fait plus recette aujourd'hui, évènements récents obligent... Le souci politique dans sa composante agricole ou environnementale se verrait-il réduit à catalyser une dynamique marchande laissée *in fine* à son propre jeu ? Un "détour de production" s'impose afin de dégager au mieux les perspectives d'avenir.

### 3. LA NATURE, DEMEURE ETHIQUE ?

Pour une large part en effet, le formidable développement agricole du siècle dernier a été porté par une philosophie de la nature réduisant souvent celle-ci à une simple mécanique physico-chimique au sein de laquelle pouvaient s'opérer de vastes substitutions entre techniques "mécaniques" et techniques "organiques"<sup>8</sup>. Selon les cas, la mécanique allait s'avérer plus efficiente (le machinisme au détriment de la traction animale) ou ne serait qu'une copie peu conforme de "l'organique" (engrais de synthèse au grand dam de la fertilisation organique). Cette vision cartésienne d'une nature possédée et expérimentée lui ôte parallèlement toute finalité : la nature est axiologiquement vide (Larrère, 1996). Dans ce prolongement, l'individualisme libéral sera donnera justement pour objectif l'arrachement de l'homme à la nature, celui-ci s'instituant parfois "créateur" d'une nouvelle nature.

Cette emprise technique s'avère aujourd'hui angoissante. Emprise superficielle et provisoire comme le rappelle l'étymologie même du terme "technique"<sup>9</sup> ; emprise aux accents parfois irréversibles et qui exige de l'homme la maintenance délicate et inédite d'une nature artificialisée, d'une "technonature" pour reprendre les termes de Roqueplo (1997). Emprise partielle à la mesure d'une rationalité économique myope et maligne qui conduit à une nature révoltée, *plus tyrannisée que gouvernée par l'homme*. Rappelons-nous l'exemple récent de la fabrication et la reconversion parfois frauduleuse des farines animales qui s'appuyaient sur l'extraordinaire capacité de recyclage des mécanismes naturels pour résorber les nuisances potentielles que ces farines pouvaient induire sur la santé animale et humaine. Ne faut-il pas dénoncer là également les funestes possibilités de l'instrumentalisation des mécanismes biologiques ?

Tout se passe comme si la nature (voire la création) ne veut se faire plus longtemps le complice involontaire de pratiques douteuses, alors qu'il pourrait s'agir d'une nature de don appelée comme telle à s'épanouir dans le devenir même de l'humanité.

---

<sup>8</sup> J. B. Callicott : "Après le paradigme industriel", in La crise environnementale, Larrère (Eds), INRA Editions, 1997.

<sup>9</sup> Larrère (1996 p. 1029) rappelle que le terme grec *technè* renvoie à l'idée d'une forme qui ne peut s'imposer durablement à la matière

### *Nous sommes tous écologistes...et jardiniers*

En attendant ces jours meilleurs, la contestation écologique s'est disciplinée (dans les deux sens du terme). Prenant le pas sur la mécanique classique, la physique de la relativité et des quantas inaugure une nouvelle philosophie de la nature où prédominent les idées d'interaction, de système et de co-évolution. L'épistémologie qui en découle conduit logiquement alors à sacrer l'écologie comme une science du complexe invitant l'homme à subordonner plus subtilement ses divers construits techniques et sociaux aux causalités naturelles.

Mais il en est d'autres de spéculations, celles toutes aussi suggestives opérées par chacun d'entre nous au café du commerce. Elles véhiculent plus ou moins consciemment cette nostalgie du *jardin d'Eden*, illustrée par nos attentes pressantes à l'égard de l'agriculture : le maintien de prix alimentaires raisonnables, une sécurité sanitaire optimale, la sauvegarde d'une « agriculture paysagère » exempte de dumping écologique, la préservation impérative des ressources vitales que sont l'eau et le sol.

Mais au-delà de son caractère nostalgique, l'évocation du jardin d'Eden se révèle autrement pénétrante. Se représenter la nature par un jardin ne renvoie-t-elle pas à l'idée d'un « *pré-aménagement* » de celle-ci, que l'homme aurait à poursuivre librement sans trahir et sans défigurer ? A la vision duale de l'agriculture évoquée précédemment s'opposent et se réaffirment ainsi des pratiques agricoles plus traditionnelles, mais toujours capables d'innovations, et qui ont été façonnées progressivement en découvrant, puis *en tenant compte de la nature de chaque être et de ses liens mutuels*. On pense bien sûr aux synergies liées à l'association agriculture-élevage et aux aménités jointes (paysages, répartition spatiale des productions...), à l'émergence des préoccupations de bien-être animal, au développement de l'agriculture biologique (AB). Particulièrement révélatrice à cet égard est la définition "en creux" de l'AB retenue par le législateur français : "*agriculture n'utilisant pas de produits de synthèse*" (Rainelli et Vermersch, 1999). Alors que les anglo-saxons utilisent le terme plus adéquat *d'organic farming*, afin de signifier justement la prise en compte judicieuse des liens de dépendance réciproque entre les plantes, les animaux et leurs milieux.

Les diverses approches philosophiques et scientifiques de la nature s'accordent d'ailleurs sur la conception d'un univers ordonné, autrement dit d'un cosmos "*pourvu d'une intégrité propre et d'un équilibre interne dynamique*". Parallèlement, et en réaction à une lecture matérialiste et scientiste, la préservation de l'environnement est fréquemment mêlée au retour d'une religiosité multivariée fondée, entre autres, sur une transcendance naturelle dont l'agir humain ne pourrait s'écarter durablement. Ce *new age* écologique nourrit de nouveaux malthusianismes et vire dans certains cas à l'ésotérisme. Tout cela explique l'excessive prudence, voire le refus prégnant de considérer la nature comme une instance morale susceptible d'éclairer notre agir individuel et collectif.

Autant donc l'expression d'une rationalité mathématique inscrite dans la nature est largement reconnue par la communauté scientifique ; autant évoquer l'inscription d'une rationalité éthique est taxé de finalisme... voire d'une position archaïque, irrationnelle et dangereuse. Face à cela, je renvoie d'une part aux propos de G. Paillotin, Président sortant de l'INRA : « *je ne veux pas faire du finalisme un peu simpliste. Je constate simplement qu'il y a de la cohérence dans les lois de la nature et que celle-ci n'est pas en complète dysharmonie*

*avec nos propres cohérences sociales.* »<sup>10</sup> .D'autre part, à une autre idée suggérée par le jardin, celle d'un lieu, d'une demeure où l'on aime séjourner. Articulons l'ensemble en rappelant l'étymologie même du terme éthique qui renvoie à l'assertion suivant laquelle "demeurer", "habiter" dans un agir moral juste suppose une "demeure", "un habitat", une communauté de convictions partagées. Celle-ci s'incarne dans un ethos social, ensemble des habitudes morales et des normes qui structurent nos sociétés. La nature fournirait en quelque sorte une "préfiguration" de cet ethos, préfiguration à la fois investie et transmise par l'activité agricole, préfiguration qui comporterait en outre une part d'indétermination garante en définitive de la liberté et de la créativité humaines.

Cet ethos est aujourd'hui relativisé et déstabilisé par le progrès des connaissances scientifiques, sciences humaines incluses. La synergie précédente entre "habitudes" et "habitat" est mise à mal, voire laminée par un relativisme éthique facilement véhiculé par l'extension marchande des relations sociales, contribuant ainsi au passage fustigé vers une société de marché, réduisant *in fine* au silence la conscience collective. En corollaire, l'agir politique se trouve marginalisé, de même que la question des limites et des normes de la manipulation de la nature, problème pourtant central de notre responsabilité éthique.

Si l'on admet donc cette vocation de l'agriculture à faire mémoire de cette préfiguration morale de la nature, l'on saisit mieux désormais pourquoi cet "ethos agricole" se trouve en première ligne des manifestations récentes de Seattle, de la contestation de cette société de marché, du rejet d'une fin de l'Histoire qui lui appartiendrait pour reprendre Fukuyama et dont les propos récents illustrent froidement l'enjeu de la confrontation : « *L'Histoire ne peut s'achever aussi longtemps que les sciences de la nature contemporaines ne sont pas à leur terme. Et nous sommes à la veille de nouvelles découvertes scientifiques qui, par leur essence même, aboliront l'humanité en tant que telle.* »<sup>11</sup>

#### 4. UNE NATURE EN USUFRUIT

Drôle de manière, me direz-vous, d'en venir aux enjeux et perspectives pour l'agriculture de demain ! Certes, la vision précédente explique en retour l'appréhension sociale actuelle quant aux possibilités des biotechnologies. Mais elle révèle surtout comme en creux l'urgente nécessité de retrouver et de s'accorder sur des modes d'appropriation de la nature et du vivant à même de pouvoir contenir, dans les deux sens du mot<sup>12</sup>, un échange marchand

---

<sup>10</sup> Conférence de presse à l'occasion du lancement du cinquantenaire de l'INRA (Paillotin, 1997)

<sup>11</sup> Le Monde, 17 juin 1999.

<sup>12</sup> Je renvoie ici à l'ouvrage de Dupuy (1992) : le sacrifice et l'envie : le libéralisme aux prises avec la justice sociale.

contributeur de bien-être pour l'humanité toute entière. Pourquoi et comment l'économie agricole, véritable microcosme social, se retrouve également dans ce challenge ?

### *La nature est à tout le monde...*

Tout d'abord le pourquoi. La transformation, la sélection, la manipulation du vivant, de la nature par l'homme, procèdent toujours en effet d'un projet social qui a beaucoup évolué dans le temps, ne serait-ce que d'un point de vue économique : survivre, se nourrir, commercer, s'enrichir, maîtriser les risques... En ce sens, la recherche agronomique et ses applications ont accompagné et accompagnent le projet social. Reprenant l'exemple des biotechnologies appliquées à l'agriculture et le cas emblématique des organismes génétiquement modifiés (OGM), cette innovation manipulatrice du vivant semble précipiter, anticiper le projet social, dans ses composantes sociologique et économique. Ne se contentant plus d'accompagner la demande sociale, le pouvoir innovant souhaiterait la régir, voire l'éduquer. D'où l'émergence de sursauts collectifs, parfois aussi divers qu'ambigus, en manque d'objets de contestation. En particulier, c'est lorsqu'on en vient à bafouer (politiquement, économiquement) cette assertion populaire suivant laquelle « la nature est à tout le monde », que l'opinion publique (?), le consensus social (?) sanctionnent, voire rejettent une innovation trop privative du vivant, négligeant la dimension de bien public de celui-ci, dimension par nature difficilement « privatisable ». **Bref, une innovation se démarquant à la fois du projet social et des représentations courantes de la nature et de leur signification.**

Ce double écart renvoie, comme en creux, à deux composantes de la nature appréciée comme instance morale. D'une part, l'assertion précédente (la nature est à tout le monde) revendique un partage équitable des ressources et de leur utilisation. Autrement dit, une exigence morale portée par la nature elle-même qu'il convient certes de discuter, de reconnaître, voire de mettre en œuvre par les diverses médiations économiques et politiques. D'autre part, la nature ne cesse pas d'être objet d'émerveillement et de contemplation. Il en découle matière à suggestions pour une « économie » renouvelée de la nature et, par là-même, de l'agriculture.

### *Le productivisme agricole « démoralisé » ?*

En attendant ce jour, l'économie rurale peine à sortir de la double ornière précédente. L'élan productiviste agricole initié à la fin des années cinquante fut porté cependant par une authentique exigence morale. Le projet s'incarnait alors par la formation d'hommes compétents professionnellement et responsables : la recherche de l'efficacité technique était le maître-mot. Et il s'agissait d'un productivisme moral (Colson, 1980) : l'élite professionnelle était conviée au service du prochain ; l'autosuffisance alimentaire était d'intérêt national, de même que l'agriculture française et européenne se devait de répondre efficacement à la question devenue mondiale de la malnutrition. Certains ténors syndicaux pressentirent rapidement l'inévitable coût social de la modernisation agricole (le « nécessaire » exode rural), de même que les dérives individualistes possibles. Les premières tensions se cristallisèrent autour de la question de la taille de la ferme qui devait s'accroître pour adopter rationnellement la nouveauté technique et contenir ainsi la baisse des prix relatifs agricoles. La recherche d'une profitabilité à tout prix pouvait en outre se cacher facilement derrière les bonnes intentions précédentes, la rationalité marchande prenant peu à peu le pas sur l'idéal



social véhiculé notamment par la JAC<sup>13</sup>. Enfin, l'économisme qui peu à peu a prévalu dans l'effort de développement agricole, était porteur lui aussi d'une transcendance, celle apportée par le marché. L'échec jaciste s'est ainsi focalisé dans l'incapacité de résoudre la conflictualité latente de la modernisation agricole. Et il s'agissait véritablement d'un conflit de transcendants : l'idéologie libérale visant sournoisement à remplacer Dieu par le marché et la vérité par l'efficacité marchande (Vermersch et al., 1996). Certains méfaits avérés de l'agriculture moderne sur la santé humaine comme sur la préservation de l'environnement révèlent, pour ses détracteurs, la vacuité morale du productivisme agricole et donc son déficit actuel de légitimité.

Accusation irresponsable rétorqueront les autres, convaincus que seule l'extension de ce productivisme est à même de combattre la faim et la malnutrition. Pendant ce temps, la question éthique est devenue mondiale elle aussi en incluant le développement agricole endogène des pays en développement, leur accès équitable au marché, la préservation des ressources naturelles d'intérêt planétaire, bien au-delà de celle nos seuls terroirs ruraux franco-français... D'ailleurs, de tels soucis écologiques locaux sont d'ores et déjà marchandisés et conduisent à une différenciation des produits et des marchés dont la configuration future révélera sans doute également les disparités évolutives des revenus des ménages et des nations. Dans une telle vision, la solvabilité du consommateur se substitue à l'efficacité du producteur pour accéder au marché. A moins de céder à un néomalthusianisme économique version consommateur, une qualité minimale ou la sécurité sanitaire sont des biens de première nécessité qui doivent être rendus accessibles à tous. C'est en ce sens que pourraient être réorientées les aides publiques agricoles afin de redorer le blason moral d'un productivisme qui, sans se renier, laisse place également à des modes alternatifs de production agricole qui nécessitent tout autant d'être soutenus par la recherche et la tutelle publiques de l'agriculture. A cet effet et avant de conclure, deux directives d'action peuvent être proposées.

### ***Recoupler le soutien public des économies d'échelle aux économies de gamme***

Solution de moindre mal, la première vise un recouplage du soutien public, des économies d'échelles vers les économies de gamme, c'est-à-dire ces bénéfiques marchands et non marchands qui peuvent résulter de l'association des productions : rappelons-nous le modèle canonique agriculture-élevage. Par l'institution de prix garantis, la première PAC a indexé le soutien public à l'exploitation des économies d'échelle, donc à l'agrandissement des structures. Si la réassociation des productions n'est pas *de facto* bénéfique à l'environnement, l'économiste agricole est en mesure aujourd'hui d'expliquer les mouvements de spécialisation et de concentration de l'agriculture européenne et de formaliser, en collaboration avec l'agronome, leur possible réversibilité en faveur de l'environnement et via une nouvelle modification des prix relatifs (Dupraz et Vermersch, 1997). Ceci rejoint l'analyse coasienne évoquée précédemment qui propose une coordination des productions : soit interne à la firme agricole, soit entre plusieurs firmes si l'on envisage par exemple un équilibre agriculture-élevage au niveau d'un bassin versant ou de toute autre entité écologique pertinente. Ne vaudrait-il pas mieux alors encourager et subventionner progressivement les économies de

---

<sup>13</sup> Jeunesse Agricole Chrétienne

gamme liées à des associations de production bénéfiques à l'environnement plutôt que les économies d'échelle liées à l'agrandissement unimodal des exploitations agricoles ?

### ***Réhabiliter et actualiser la préférence communautaire***

Vouloir ainsi réassocier les fonctions productives et environnementales de l'agriculture risque d'affecter la compétitivité internationale au nom de laquelle se pérennisent encore aujourd'hui l'agrandissement des structures et les rentes foncières évoquées précédemment. Notre « vocation exportatrice » s'appuie encore sur une expression surannée et fustigée du principe de préférence communautaire destinée initialement, et entre autres, à accroître la seule productivité agricole. Une inflexion politique pourrait se dessiner autour d'une réhabilitation de ce principe qui pourrait être acceptée au regard de l'OMC dès lors que nous révisons à la baisse nos ambitions d'une compétitivité externe *in fine* peu rentable pour certains produits agricoles de base. Autrement dit, viser à terme et multilatéralement une suppression des restitutions à l'exportation, qui serait alors une sorte de "prolongement jubilaire" de la remise des dettes des PVD afin de faciliter à certains d'entre eux un accès à l'exportation. L'actualisation de la préférence communautaire qui doit être défendue viserait alors l'encouragement d'une productivité agricole et environnementale durable en favorisant notamment les intraconsommations (fourrages, céréales, déjections animales...) entre spéculations (lait, viande, céréales,...) et entre régions. Ceci apparaît d'autant plus souhaitable au regard de l'essoufflement observé dans certaines régions nord-américaines, de l'ex URSS ou asiatiques, de la productivité céréalière ; à cause justement des nuisances répétées portées à l'environnement : sols prématurément érodés, rareté de l'eau... Comme quoi, la préservation environnementale apparaît indispensable à une compétitivité durable de notre agriculture européenne.

### **CONCLUSION : L'AGRICULTURE EN QUETE D'UNE CONSCIENCE JUBILAIRE**

De telles mesures semblent bien futiles, me direz-vous, pour contrer une fin de l'Histoire où la justice serait rendue *in fine* par une dynamique marchande globalisée. Où le paysan, suivant son habileté, n'aurait d'autre choix que de se retrouver spéculateur ou stakhanoviste, pour reprendre l'expression de Ladrière (1997, p.219). Pour autant, il ne s'agit pas de réfuter la nécessaire autonomie de l'ordre économique mais de reconnaître l'exigence d'y inscrire personnellement et politiquement les injonctions éthiques d'une conscience jubilaire<sup>14</sup> qui, régulièrement, doit reprendre la main à celle, invisible, du chantre libéral.

---

<sup>14</sup>Difficile en cette année 2000 de ne pas évoquer la pratique très ancienne du jubilé. Tout d'abord, l'année sabbatique célébrée tous les sept ans selon la loi mosaïque et qui prévoyait de laisser reposer la terre, de libérer les esclaves et de remettre les dettes. L'année jubilaire, qui revenait elle tous les cinquante ans, élargissait encore davantage les prescriptions précédentes : en particulier, l'esclave israélite était non seulement libéré mais retrouvait également possession de la terre de ses aïeux. Le peuple élu avait pris conscience qu'une économie laissée au libre jeu des intérêts de chacun allait contre un mur ; l'alliance divine

Les défaillances d'une justice uniquement procédurale renvoient de fait à la nécessité de délimiter de nouveaux contours pour rendre effectif la réciprocité des droits et des devoirs au sein de l'économie agricole. C'est ainsi qu'en prémices se développent de nouvelles alliances et marchés entre producteurs, consommateurs et protecteurs de la nature. Bref, **une économie rurale qui réinvente un échange marchand local contributeur de solidarité locale voire extra locale**. Dans cette perspective, l'activité agricole n'est pas subsidiaire ; elle est « gardienne de la vie » et tout autant d'une conception organique de la vie sociale que notre modernité a trop étouffée. Telle est l'ambition et la mission qu'il nous faut proposer, non pas tant à la PAC et à ses réformes, mais avant tout aux jeunes générations d'agriculteurs.

Par ailleurs, signe des temps et coïncidence du calendrier : l'échec de la conférence de Seattle de novembre 1999, préalable à un nouveau cycle de négociations commerciales internationales, aurait-il en fait inauguré une année de jachère en matière de joutes agricoles internationales ? voire une année jubilaire dès lors que l'initiative politique en vienne à prendre le relais de cette "providence évènementielle" ? Parmi les préceptes jubilaires, figure la jachère, le repos du sol, dont l'une des significations contemporaines ne serait-elle pas justement de suspendre pour un temps un ékonomisme agricole fiévreux et furtif ? L'ambition humaine d'agir sur la nature et de la transformer à sa guise conduit souvent en effet à bousculer la connaissance toujours imparfaite que nous en avons et à nier sa dimension morale évoquée précédemment. De même que : « l'homme passe infiniment l'homme » pour reprendre Pascal, la nature dépasserait tout autant les représentations scientifiques, certes nécessaires, que l'on est amené à en faire.

La compréhension toujours plus fine des phénomènes biologiques relève de cette vocation humaine à découvrir cette extraordinaire fécondité de la nature sur laquelle se fonde l'innovation technologique. Mais tout se passe comme si le déploiement de cette fécondité semble subordonné à l'agir moral. La vocation paysanne ne consisterait-elle pas justement à faire mémoire de cette synergie entre connaissance biologique et conscience morale ? Une telle perspective nous ramène de fait au cœur de la souffrance comme de la vocation paysanne tant malmenée aujourd'hui : cultiver et contribuer à déployer la sagesse de la nature ? du monde ? voire de la création ? inspiratrice inépuisable et toujours disponible de la sagesse paysanne.

---

comme le maintien de la cohésion sociale nécessitaient de remettre régulièrement les compteurs à zéro. L'hypothèque sociale liée au droit à la propriété privée avait ainsi régulièrement force de loi, et ceci comme pour pallier régulièrement aux manquements individuels à cette hypothèque : appât immodéré du gain, profits douteux... et bien d'autres modes d'exercices de la propriété qui reniaient le fait que les biens créés devaient affluer équitablement entre tous. L'idéal social attaché à l'année jubilaire exigeait en fait un gouvernement juste, courageux et capable d'imposer les préceptes précédents.

## BIBLIOGRAPHIE

- BIMA : **Bulletin d'Information du Ministère de l'Agriculture**, n°1470, avril 1998.
- Coase R., (1937) : *The nature of the firm*, **Economica**, trad. française *la nature de la firme*, **Revue Française d'Economie**, (1987), p.133-157.
- Colson F., (1980) : La J.A.C et la modernisation de l'agriculture. in **J.A.C et modernisation de l'agriculture de l'ouest**, INRA-ESR Rennes, 205p.
- Dupraz P., Vermersch D., 1997, La spécialisation et la concentration des exploitations agricoles peuvent-elles être remises en cause ? **INRA Sciences sociales**, n°2, avril 1997. Repris in **INRA mensuel** n°94, nov-déc 1997.
- Dupuy J.-P., (1992) : **Le sacrifice et l'envie, Le libéralisme aux prises avec la justice sociale**. Calmann-Lévy Paris, 1992.
- Guellec A., (1995) : **Le prix de l'eau : de l'explosion à la maîtrise ?** Assemblée Nationale. Commission de la production. Rapport d'information n°2342.
- INRA INSEE (1998), **Les Campagnes et leurs Villes - Contours et Caractères**, 203p.
- Ladrière J., 1997, **L'éthique dans l'univers de la rationalité**. Artel-Fides.
- Larrère C., 1996, article "Nature" in **Dictionnaire d'Éthique et de Philosophie morale** (dir. M. Canto-Sperber), PUF
- Larrère C. Larrère R., (1997) **La Crise Environnementale**, INRA Editions, 1997.
- Mazoyer M., Roudart L., 1997, Histoire des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine. Seuil, Paris, 529 p.
- Paillot G., 1997, 50 ans de recherche publique pour l'INRA. **DEMETER 97/98**. Armand Colin, Paris.
- Rainelli P., Vermersch D., 1997, Environmental Impacts and Agricultural Support : Cereal Irrigation in France. **OECD Environment Directorate Environment Policy Committee ENV/EPOC/GEEI/SUBS(97)6**, 29p.
- Rainelli P. Vermersch D., 1999, Rentabilité comparée de l'agriculture biologique et de l'agriculture conventionnelle : incidence du soutien public sur les grandes cultures en France. **OCDE, Paris, 13-15 octobre 1999 COM/ENV/EPOC/AGR/CA(99)46/REV1**, 38p.
- Rapport parlementaire Marre (1998) : **la PAC en quête de nouvelles missions** 1998, Assemblée nationale
- Roqueplo Ph., (1997), **Entre savoir et décision, l'expertise scientifique**. Sciences en questions INRA Editions, 111p.

Serres M., 1992, **Le contrat naturel**, F. Bourin, Paris.

Vermersch D., Bonnieux F., Rainelli P., (1993), Abatement of agricultural pollution and economic incentives : the case of intensive livestock farming in France, **Environmental and Resource Economics** 3, 285-296.

Vermersch et alii, (1996), Le libéralisme et la doctrine sociale de l'Eglise. **Etudes**, octobre 1996, p. 379-387. Traduit en Grec in ΕΤΟΣ 28 – ΙΑΝΟΥΑΡΙΟΣ 1997 .

Vermersch D., 1998, Vers une Nouvelle Economie Rurale ? in **DEMETER 1999**, Armand Colin, Paris.